

Instruction n° DGOS/PF5/R3/2016/149 du 12 mai 2016 relative au déploiement de la transmission d'images numérisées pour la transplantation d'organes

12/05/2016

Ce texte « vise à présenter les modalités de mise en œuvre de la transmission d'images numérisée appliquée à la transplantation d'organes ». Elle évoque les enjeux d'un tel réseau, les principes de fonctionnement du réseau Cristal Image, mis en œuvre en partenariat avec l'Agence de la biomédecine ainsi que les modalités de déploiement de la transmission d'images pour la transplantation d'organes.